

Certificat

Le prisonnier de guerre André Verdier

Né le 30/11/1905 au Pré St Gervais

Numéro d'identification 15231/122

Reprend son service civil jusqu'à nouvel ordre pour travailler au Pré St Gervais (Seine).

D'où l'attestation fournie par Antoine MAURY

Il doit dans les six mois, en montrant ce certificat au frontstalag 153 à Chartres, remettre les vêtements de l'armée française qu'il a, et au cas où il en trouvera qui étaient encore en sa possession il doit les remettre aussi.

Il doit s'agir des pièces d'uniforme de l'armée comme notées au dos :

1 veste, 1 pantalon, 1 sac, 2 chaussures. (1 jakе, 1 hose, 1 tasche, 2schuhe)

2-) pendant son congé, cela arrivera une fois par mois, soit tous les 15 du mois à 8h se présenter à la Kommandantur du Grand Paris muni de cette attestation. **(il doit pointer)**

Si le détenu omet de le faire, le congé est levé.

Le prisonnier de guerre s'engage à empêcher toute action hostile contre l'Allemagne et l'armée allemande.

Le congé sans solde a lieu jusqu'à sa révocation.

Le prisonnier est obligé à la demande d'une autorité militaire allemande de retourner dans le frontstalag

à Dijon le 16/04/41

Verdier

Signature du prisonnier de guerre

lieutenant-colonel et commandant du camp

Pelzer

Ce qui explique le laisser-passer valable 3 mois

Cet état dure du 16 avril 1941 au 17 novembre 1941 où il perçoit sa prime de démobilisation soit 1 195 f ,30